

de l'État; assistance accrue aux anciens combattants; atténuation des disparités résultant du récent relèvement horizontal des tarifs-marchandises.

La récession économique qui frappe le continent nord-américain pose des problèmes difficiles à tous les gouvernements. Il faut reconnaître que le gouvernement canadien, ainsi que le discours du trône l'indique, entend régler ces problèmes de façon décisive.

Qu'on me permette, avant de terminer, honorables collègues, de souligner deux autres mesures qui soulèvent un grand intérêt dans des milieux différents.

La première est la déclaration des droits de l'homme, que l'on demandera au Parlement d'approuver. C'est un sujet délicat, car la philosophie des deux principaux groupes ethniques de notre pays varie souvent, sans compter le caractère fédératif du Canada. Mais j'ai confiance que, dans leur sagesse, les représentants des deux Chambres sauront s'accorder sur une déclaration que tous pourront accepter.

Ceux qui, d'autre part, s'intéressent à la lutte contre les publications obscènes sont heureux d'apprendre que le gouvernement soumettra certaines recommandations en vue de renforcer les dispositions du Code criminel concernant la vente des publications obscènes. Depuis longtemps, de nombreuses démarches ont été faites afin d'amener le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent. Nous ne connaissons pas encore dans le détail celles que le gouvernement soumettra à notre approbation. Mais j'ai confiance qu'on les abordera avec le souci de protéger notre jeunesse, ainsi que le demandent avec raison toutes les autorités qui ont pour mission de veiller plus directement sur la protection morale de nos enfants.

Il est évident, honorables collègues, à la simple lecture du discours du trône, que le programme législatif de cette session est considérable. Mais cette Chambre, qui compte tant d'hommes sages, est prête à remplir son rôle traditionnel et essentiel à notre régime parlementaire, sous la direction de son distingué président et avec l'aide de ses comités permanents. Je suis convaincu que, lorsque la session prendra fin, le peuple canadien n'aura qu'à se louer de l'existence du Sénat, dont une petite minorité de notre population voudrait à tort se dispenser, parce qu'elle n'en comprend pas la véritable raison d'être.

(Traduction)

Avec votre permission je vais maintenant terminer mon discours par quelques observations en anglais.

En appuyant la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône,

je tiens à remercier le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) du grand honneur qu'il m'a fait. Cet honneur, à mon sens, ne revient pas tant à ma personne qu'à tous les Canadiens français partout dans notre grand pays.

Je me réjouis du progrès constant que l'on fait pour resserrer les liens d'amitié et de compréhension entre les deux races pionnières qui ont été les architectes du Canada. Le signe le plus récent et à certains points de vue le plus dramatique de ce progrès est l'installation de l'interprétation simultanée dans l'autre Chambre. Je suis convaincu qu'avant longtemps le Sénat sera doté d'un système semblable, de sorte que nous jouirons de la communication entière des discours dans les deux langues, ce qui est le fondement de toute bonne entente. Comme sir Robert Borden, ce grand homme d'État dont la stature croît à mesure que les années passent, l'a dit avec tant de sagesse:

Par leurs qualités, les tempéraments français et anglais se complètent à bien des égards. Chacun est capable de rendre des services distincts à l'État et chacun a effectivement rendu de tels services. Ce n'est pas dans la fusion mais dans la collaboration que les deux races rendront les plus grands services au Canada.

Honorables sénateurs, je suis conservateur dans les deux acceptions de ce terme. A ce titre, je m'oppose au changement pour le plaisir de la chose. Voilà pourquoi il me fait tant plaisir que ceux qui ont guidé avec une telle diligence et compétence les délibérations dans cette enceinte au cours de la dernière session occupent encore les mêmes postes. J'ai déjà parlé du sympathique et habile leader du gouvernement.

Je voudrais maintenant dire un mot de son suppléant tout aussi bienveillant et habile, l'honorable sénateur d'Hanover (l'honorable M. Brunt). Pendant mon premier discours j'ai félicité le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald) de sa courtoisie qui ne se dément jamais. Mes paroles témoignaient peut-être alors d'une première impression, mais cette impression n'a fait que s'accroître de mille manières tant en cette enceinte qu'à l'extérieur du Sénat. Enfin, je crois exprimer l'avis de tous ceux qui peuvent m'entendre lorsque j'affirme que nous avons la bonne fortune d'avoir un Président éminent qui, lorsqu'il préside les délibérations du Sénat ou nous représente en dehors de cette salle, fait toujours honneur au Sénat du Canada.

Honorables sénateurs, il ne s'agit guère, même si c'était possible, de commenter par le menu les mesures qu'envisage le discours du trône. Ce discours n'en révèle pas les modalités, qui ne seront d'ailleurs pas connues avant que chacune de ces mesures soit présentée. Nous aurons tout le temps qu'il faut